

# SEANCE DU 31 JANVIER 2013

Le trente et un janvier deux mille treize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roland CORSAT, Maire, et sur sa convocation.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BAILLY, BOURDIC, BUISSON, CORSAT, COTTAZ, GUICHERD, LANFRAY, LELONG, ROESCH, ROSTAING, VERT.

ABSENTS : Madame GONZALES, Messieurs CASSE et CROCHAT.

ABSENTS EXCUSES : Madame BEUCHAT a donné pouvoir à Monsieur BAILLY, Monsieur BROCHARD a donné pouvoir à Monsieur BUISSON, Madame DEPLAGNE a donné pouvoir à COTTAZ Chantal, Monsieur PACCARD a donné pouvoir à Monsieur GUICHERD, Monsieur PEVET a donné pouvoir à Monsieur ROSTAING, Monsieur ROUX a donné pouvoir à Monsieur LELONG.

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 20/12/2012 est ensuite approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### I. Mise à jour du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la création d'un poste le 17/10/2012 au cas où un contrat d'accompagnement dans l'emploi (contrat aidé) ne soit pas renouvelé et du fait du départ de Bruno GIRARD en disponibilité à compter du 01/01/2013, le tableau des effectifs doit être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

Grade	Date délibération	Nombre d'heures du poste	Postes pourvus	Postes vacants	Dont TNC
Attaché	16/02/2012	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
Rédacteur chef	26/06/2012	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	18/11/2008	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	25/09/2009	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	18/12/2008	27,75/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	17/10/2012	35,00/35 <sup>ème</sup>	0	1	0
Garde Champêtre Chef	22/04/2011	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
Agent de Maîtrise	21/05/2008		0	1	0
	24/07/2012	35/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	24/07/2012	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20/12/2007	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	25/09/2009	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	25/09/2009	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	26/06/2012	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	26/06/2012	31,5/35 <sup>ème</sup>	1	0	1

Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	19/07/2002	24,5/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	15/12/2011	31/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	28/09/2006	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	20/11/2009	22/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	26/03/2010	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	15/12/2011	33/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	29/06/2010	29,5/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	29/06/2010	27,75/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	27/09/2010	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
	26/06/2012	32,25/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	17/06/2011	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	24/07/2012	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	20/12/2007	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>26</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

## II. Recours aux « contrats d'avenir » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et ses décrets d'application n° 2012-1210 et 2012-1211 du 31 octobre 2012.

Il explique que la Commune a des besoins de personnel pour des remplacements ponctuels quand certains agents sont en arrêt maladie, un besoin pour assurer le remplacement de Sandrine MORFIN à l'APC durant ses congés et pour permettre à certains agents qui ont effectué trop heures de travail en 2012 de les récupérer.

Monsieur le Maire précise ensuite que les emplois d'avenir ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale, environnementale ou ayant un fort potentiel de créations d'emplois.

Il ajoute que plusieurs agents communaux vont partir en retraite dans les années à venir. Débuter par des agents en contrat d'avenir permettrait de former ces personnes pour ensuite les faire évoluer vers le remplacement des agents qui partiront en retraite si ces postes peuvent les intéresser.

Les emplois d'avenir sont conclus pour une durée de 3 ans, et assortis d'une aide de l'Etat d'un montant de 75 % du coût salarial au niveau du SMIC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le recours à des emplois d'avenir pour les différents services de la Commune,
- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au BP 2013,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

## III. Information sur les Vals du Dauphiné :

Monsieur CORSAT explique que 20 Conseil Municipaux SUR 38, représentant 55% de la population, ont voté contre la création des Vals du Dauphiné mais que Monsieur le Préfet peut encore malgré tout imposer la

création. Il semble toutefois, selon M. CORSAT, que les responsables des communautés de communes aient abandonné cette idée.

Lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, certains élus de la CCVT ont exprimé leur souhait que la structure se regroupe avec d'autres communes. Monsieur CORSAT a fait part de sa position : laisser les choses en l'état et laisser le choix aux communes qui doivent rejoindre une structure intercommunale de se positionner.

Il ajoute que Monsieur Laurent MICHEL a exprimé un avis plutôt négatif sur le rattachement des communes de SAINT ONDRAS et les communes de la Communauté de Communes de VIRIEU à la CCVT, ces dernières n'ayant rien à « apporter » et à « gagner » à la CCVT.

#### **IV. Compte-rendu des commissions :**

**Commission bâtiments :** Monsieur ANNEQUIN explique que les agents communaux ont débuté la réfection de la deuxième pièce de la cure et l'aménagement de la remise des services techniques.

**Commission jeunesse :** Monsieur BUISSON rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la tranche des 11-17 ans est compétence intercommunale. Le fonctionnement actuel du centre de loisirs n'en sera pas modifié pour autant.

Il présente le fonctionnement de ce nouveau service intercommunal. Des points jeunesse seront créés à FAVERGES DE LA TOUR, SAINT DIDIER DE LA TOUR et ROCHETOIRIN. Ils seront ouverts à tous. De plus, des sorties à la journée seront organisées (ouvertes à tous également). Une cotisation annuelle sera demandée aux familles et une participation pour les sorties. Enfin, les animateurs interviendront deux fois par semaine au collège Le Calloud.

Une réunion d'information à ce sujet aura lieu le 21 février à 19h00 en mairie. Elle est ouverte à tous.

#### **V. Questions diverses :**

##### **Demande de l'ACCA :**

Monsieur CORSAT rappelle qu'il a pris contact avec différents propriétaires qui pour certains seraient favorables à la vente de leur parcelle, pour d'autres, n'ont pas répondu, voire ne sont pas allés chercher leur courrier recommandé à la Poste.

La solution du préfabriqué au Bois de Cessieu a été étudiée. Les chasseurs se sont rendus sur place avec Monsieur CORSAT. Il pourrait être possible de débroussailler le terrain situé à côté (dont Madame ACLEMENT a fait don à la Commune) du bâtiment pour en faire un parking et permettre l'accès par ce point.

Un appentis pourrait être construit contre le bâtiment pour y faire le dépeçage. Des toilettes et une arrivée d'eau et évacuation des eaux usées pourraient également être installés si le bâtiment est raccordable au champ d'épandage.

Monsieur CORSAT explique ensuite que les parents d'élèves et l'enseignant de l'école du Bois craignent que ce projet ne perturbe le fonctionnement de l'école. Monsieur CORSAT ajoute que rien n'a encore été décidé et que dès lors qu'une décision aura été prise, si elle est favorable à ce projet, Monsieur MAGNARD sera bien entendu associé à la réflexion. Monsieur BAILLY lui a expliqué de vive voix et Monsieur BROCHARD également.

Monsieur BAILLY explique en effet que l'école utilise le préfabriqué pour certaines activités. Monsieur CORSAT ajoute que si le projet voit le jour, une clôture sera mise en place pour séparer les deux bâtiments et qu'une solution sera trouvée pour les activités de l'école.

Monsieur LELONG fait part de son souhait de voir la question initiale posée, à savoir si oui ou non la Commune aide l'ACCA à obtenir ce local. Si le Conseil Municipal est favorable, les solutions pourront être étudiées ensuite. Il ne souhaite pas que le Conseil Municipal discute de ces solutions si au final celui-ci se prononce contre le projet en lui-même et que la discussion actuelle donne à penser que la décision a été prise et qu'il s'agit simplement de déterminer quelle solution mettre en œuvre.

Messieurs CORSAT, BUISSON et BOURDIC expliquent que rien n'a encore rien décidé, que seules des pistes ont été évoquées et estiment « normal » d'évoquer des pistes pour prendre une décision.

Monsieur GUICHERD demande dans quelle mesure l'ACCA pourra participer financièrement au coût des travaux.

Monsieur BAILLY demande si les deux sociétés pourront avoir accès à ce bâtiment. Monsieur CORSAT explique que la seconde société est privée, qu'il ne s'agit pas d'une association communale. Cette question sera abordée lors de la réunion de commission avec les membres de l'association. La réunion est fixée au 12/02 à 19h00.

#### **Réaménagement de la cure :**

Monsieur CORSAT explique que la cure a été visitée par un architecte et un bureau de contrôle afin d'étudier quelles sont les possibilités d'aménagement en lien avec l'école. Il semblerait que réaménager le grenier soit trop contraignant techniquement et donc trop onéreux. Il serait éventuellement possible de relier le premier étage de chacun des deux bâtiments.

Pour le moment, les effectifs ne nécessitent pas d'ouvrir une classe supplémentaire mais il serait dommage d'utiliser la cure dans un autre objectif que scolaire ou périscolaire si jamais une classe supplémentaire devait être ouverte.

#### **Réaménagement du centre de loisirs :**

Monsieur CORSAT explique ensuite que l'architecte et le bureau de contrôle ont également visité le centre de loisirs pour étudier la question de l'utilisation de l'étage par les petits de moins de 6 ans pour la sieste. Il s'avère que les contraintes qui seraient engendrées par ce projet seraient très importantes s'il était mis en œuvre : classement en ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie et donc contraintes en terme d'accessibilité pour tout le bâtiment

Il semble donc plus judicieux que les enfants de plus de 6 ans utilisent les salles à l'étage. Cette question sera abordée ultérieurement avec le Directeur du Centre De Loisirs après réception du rapport de l'architecte.

#### **Question sur la mise en place de la pesée des poubelles :**

Monsieur LELONG demande si le SICTOM va mettre en place la pesée des poubelles ou un système de poubelles à puce. Monsieur BOURDIC répond par l'affirmative puisque le Grenelle de l'environnement l'y oblige. Ces nouveautés ne seront cependant pas mise en place rapidement.

#### **Elaboration du PLU :**

Monsieur PEVET arrive en cours de réunion à ce moment là.

Monsieur CORSAT rappelle que la Commune n'a pas terminé l'élaboration de son PLU tant que le SCOT n'était pas approuvé. Le SCOT étant approuvé depuis le 19/12/2012, la Commune dispose de trois ans pour mettre son document d'urbanisme en conformité avec celui-ci.

Il rappelle que le SCOT prévoit une limitation des zones constructibles de la Commune. Les élus devront déclasser environ 23,5 ha constructibles pour les rendre non constructibles.

Il a demandé à l'urbaniste de travailler sur cette question. Il propose de ne pas déclasser les terrains enclavés au milieu de parcelles construites ou en cours de construction (afin de densifier le tissu habité et de limiter le mitage de l'espace naturel). D'après ce travail, environ 11 hectares ne seraient pas déclassés et 22 le seraient représentant environ 73 propriétaires.

Monsieur CORSAT propose d'organiser une réunion avec le SCOT, la CCVT et l'urbaniste afin de faire le point sur ce dossier sachant qu'une question reste encore en suspens, à savoir si le nombre de permis de construire « autorisés » pour la Commune de CESSIEU comprend les permis accordés entre 2010 et 2012 (83 permis ont été accordés durant ces deux années).

Il est décidé d'écrire aux propriétaires des différentes parcelles concernées par un déclassement potentiel pour les informer de ce risque.

#### **Passage piéton pour se rendre à la gare :**

Monsieur PEVET demande quand sera réalisé le passage piéton sur le pont de l'autoroute. Monsieur ANNEQUIN lui explique que cela sera fait dès que les conditions météorologiques le permettront.

#### **Décision du Maire :**

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
30/11/2012	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : VALOR'IMMO à Mme ESTRE d'un bien situé à 52 rue du Colombier	
15/12/2012	Facture Serveur / Ordinateurs / Logiciels - Mairie / Ecole du Château	18 208,00 €
17/12/2012	Commande d'un véhicule Renault Trafic - Services Techniques	14 469,35 €
18/12/2012	Facture Gaz - Bâtiments communaux	7 885,12 €
12/01/2013	Facture Electricité - Eclairage public	5 238,27 €
21/01/2013	Assurance du personnel - Année 2013	17 570,54 €
31/01/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Cts GAGET - PERENET - MARMONIER à M. et Mme Mehmet GÖVBULUT d'un bien situé à Combe Saunier	

Fin de la séance à 21h40